Hotel du Gouvernement.

L'Aide de Camp de Service est requis par leurs Excellences le Gouverneur et Lady Stanley de Preston de faire savoir à ceux qui ont reçu des invitations aux réunions de patin et de tobogan, qu'en conséquence de la réception donnée samedi soir à l'hôtel du Parlement, Lady Stanley recevra de 3 heures à 5 heures, au lieu de 3 heures à 6 heures, samedi après-midi, 2 février, et qu'il n'y aura pas de dance à Rideau Hall en cette circonstance.

L'Aide de Camp de Service est de plus requis de faire savoir que Leurs Excellences ne recevront pas à Rideau, le samedi, 9 février, en conséquence de leur absence à Montréal pendant la semaine du Carnaval.

SON EXCELLENCE

le Gouverneur-General

TIENDRA UN

LEVER

Dans la Chambre du Sénat

à 8.30 P. M.

SAMEDI, 2 FEVRIER

Les règles suivantes devront être suivies :

1.—Les voitures entreront sur le parterre du parlement par la porte de l'est et sortiront par la porte de l'ouest.

2.—Les sénateurs, leurs femmes et leurs filles, sont priés d'entrer par la porte des sénateurs au Sénat.

3.—Les membres de la Chambre des Communes, leurs femmes et leurs filles, sont priés d'entrer par la porte du côté ouest de la tour.

4.—Les dames et messieurs, autres que ceux ci-dessus mentionnés, sont priés d'entrer par les portes indiquées par des lumières rouges.

5.—Les présentations auront lieu dans l'ordre suivant :

1.—Les ministres et les messieurs qui ont droit à l'entrée privée avec leurs femmes et leurs filles.

2.—Les sénateurs avec leurs femmes et leurs filles.

3.—Les membres de la Chambre des Communes avec leurs femmes et leurs filles.

4.—Les autres dames et messieurs assistant au lever.

6.—Les dames et messieurs qui après avoir été présentés devront demeurer jusqu'à la fin du Lever, pourront se placer sur les gradins de chaque côté dans la Chambre du Sénat ou dans les galeries ; mais ce privilège ne sera accordé qu'à ceux qui auront passé devant le trône.

7.—Les dames et messieurs doivent être en grande tenue, et doivent se munir de deux cartes sur lesquelles leurs noms seront lisiblement écrit dont une sera laissée à la porte du Sénat, et l'autre sera donnée à l'aide-de-camp de service.

8.—Si quelque personne désirait avoir quelque autre renseignement, demande doit en être faite à l'aide-de-camp de service.

Par ordre,
CHARLES COLVILLE, capitaine,
Secrétaire du Gouverneur-General.

** Des plaintes ayant été portées que des dames et messieurs entraient sans permission sans les corridors réservés aux personnes ayant droit à l'entrée spéciale, il est spécialement requis que ces irrégularités cessent, et c'est le devoir des officiers en charge d'en donner avis aux autorités si elles se produisent.*

JEUDI 31 Janvier 1889

AUX RETARDATAIRES

Dans quelques jours, notre collecteur commencera sa tournée parmi les abonnés qui nous doivent peu ou beaucoup. Nous ne tenons pas à servir plus longtemps notre journal à des gens qui, ou bien ne que sa publication nous coûte ont de l'argent pour tout, excepté pour le payer. Nous rayerons impitoyablement de nos listes les noms de tous ceux qui n'auront pas le 15 février prochain, réglé avec nous. Nous ne publions pas nos journaux avec l'air du temps Il nous faut au moins ce qui nous est dû. Nous avons fait et ferons encore sous peu de notables améliorations. A nos abonnés de faire leur part.

ACTUALITES

M Colter, libéral, est élu à Haldimand par 39 voix.

La Vérité dit que M. Mercier a eu tort d'expulser le Dr. Lavallée du Conseil législatif Elle condamne aussi sa nouvelle loi des asiles d'aliénés.

Il n'est pas probable que le budget soit soumis à Québec avant une quinzaine de jours, ce qui est l'indice d'une longue session.

Le *Globe* et autres journaux grits cherchent à soulever l'Alliance Evangélique, les Orangistes, etc., parce que le gouvernement fédéral a décidé que le bill des Jésuites ne devait pas être désavoué.

Les directeurs de la compagnie du Pacifique n'entendent pas admettre comme finale la décision du comité des chemins de fer dans l'affaire des chemins du Manitoba, et M. Clark, leur avocat vient de déclarer qu'ils entendent ramener la question devant les tribunaux

Une députation de propriétaires de manufactures en laine est venue à Ottawa auprès du ministre des douanes, pour lui démontrer l'importance d'augmenter les droits sur les habits en laine parce que le commerce souffre de la concurrence étrangère. Le ministre a promis de prendre leur demande en considération.

Le bureau de poste émettra prochainement un nouveau modèle de carte-poste qui aura l'avantage de tenir la missive secrète. La nouvelle carte-poste ressemblera beaucoup à l'ancienne et aura à peu près la même pesanteur, moins qu'une demi-once. Il y aura sur le verso une feuille de papier gommé qui se rabattra sur l'écriture.

L'OUVERTURE

Aujourd'hui, à trois heures, la session du Parlement a été ouverte avec le cérémonial ordinaire. Malgré la tempête de neige, l'affluence des visiteurs n'était pas moins grande que les années précédentes, et les toilettes des dames tout aussi riches et brillantes.

Voici le discours d'ouverture prononcé par Son Excellence le Gouverneur-Général :

Honorables Messieurs du Sénat ; Messieurs de la Chambre des Communes :

En adressant la parole au Parlement du Canada pour la première fois, dans l'exercice des importantes fonctions qui m'ont été confiées comme représentant de Sa Majesté, je désire vous exprimer toute la satisfaction avec laquelle j'ai recours à vos conseils et à votre aide

Je suis bien pénétré de l'honneur qui m'est fait de pouvoir m'associer à vos travaux entrepris pour le bien-être du Canada, et je m'efforcerai sincèrement de coopérer avec vous, de toutes mes forces, dans tout ce qui pourra contribuer à la prospérité de la population du pays, au développement de ses ressources matérielles, et au maintien des liens constitutionnels qui unissent ses provinces entre elles.

Il est regrettable que le traité conclu entre Sa Majesté et le Président des Etats-Unis pour le règlement des questions qui ont été soulevées à propos des pêcheries n'ait pas été sanctionné par le Sénat des Etats-Unis, en qui repose le pouvoir de ratification, et que notre législation de l'an dernier sur ce sujet se trouve en conséquence, en grande partie, pour ainsi dire lettre morte. Il ne reste plus au Canada qu'à continuer à maintenir ses droits tels que prescrits par la Convention de 1818, jusqu'à ce que l'on puisse arriver à quelque nouvel arrangement satisfaisant par un traité entre les deux nations.

Il vous sera de nouveau soumis une mesure à l'effet de modifier l'*Acte concernant le Ces électoral*, afin de simplifier la loi et de réduire les frais de son application.

Il est opportun, dans l'intérêt du commerce, d'assimiler et de modifier sous certains rapports les lois actuellement existantes dans les différentes provinces du Canada au sujet des lettres de change, chèques et billets à ordre ; et il vous sera soumis un bill à cet effet. Il vous sera aussi présenté un bill ayant pour but de rendre uniforme par toute la Confédération la loi relative aux connaissements.

Pendant la vacance, mon gouvernement a soigneusement étudié la question du service des vapeurs océaniques, et il vous sera demandé de voter des subventions pour l'amélioration du service postal translantique, et pour l'établissement, de concert avec le gouvernement de sa majesté, d'une ligne de steamers rapides entre la Colombie-Britanique et la Chine et Japon. Vous serez aussi invités à étudier le meilleur moyen de développer notre commerce et d'assurer une communication directes à la vapeur avec l'Australasie, les Antilles et l'Amérique du Sud.

Un bill sera soumis à votre considération pour la prévention de certains délits au sujet des conseils municipaux, et pour faciliter davantage les enquêtes sur ces matières.

Plusieurs mesures vous seront aussi présentées pour améliorer la loi de procédure dans les affaires criminelles. Parmi celles-ci il y aura un bill permettant la mise en liberté, à titre d'épreuve des personnes convaincues d'une première infraction à la loi, un bill autorisant l'établissement de règlements pour la pratique à suivre dans les causes d'une nature se rapprochant des poursuites criminelles, et un bill à l'effet de rendre *l'Acte des procès expéditifs* applicable à tout le Canada.

Des bills concernant l'inspection du bois de service et de construction, pour l'amélioration du système postal, et accroître l'efficacité de la police à cheval du Nord-Ouest, seront aussi soumis à votre considération.

Les membres de la Commission Royale du Travail ayant terminé son enquête, j'espère pouvoir bientôt vous soumettre leur rapport ainsi que les importants témoignages qu'ils ont recueillis dans les différentes parties du Canada.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes du dernier exercice financier et l'estimation des dépenses du prochain exercice vous seront soumis. Ces estimations ont été préparées en tenant compte de l'économie et de l'efficacité du service public.

Honorables Messieurs du Sénat : Messieurs de la Chambre des Communes :

Je recommande maintenant ces différents sujets, ainsi que les autres qui pourront vous être présentés, à votre plus sérieuse considération, et j'espère que les résultats de vos délibérations tendront, avec la bénédiction divine, au bien être et à la prospérité du Canada.

M. McSHANE

La Cour d'Appel de Montréal était encombrée, hier matin, de politiciens et d'avocats, qui s'étaient réunis pour l'audition du jugement sur la motion de M. McShane, qui invoque le droit d'appel au sujet de l'affaire Laprairie.

La motion demandait l'émanation d'une règle *nisi* ordonnant au greffier de lui accorder un bref d'appel. Ce dernier refusait et se retranchait devant la loi des élections contestées, qui accorde juridiction à la Cour de Révision refusant le droit d'appel des décisions de cette cour.

L'honorable juge en chef Dorion rendit un jugement très élaboré. Il cita plusieurs statuts relatifs à la question et déclara que la Cour n'avait aucun doute sur la juridiction de la Cour qui a prononcé la décision dans Laprairie et condamne MM. McShane et Bourassa à l'amende.

C'est la Cour Supérieure, siégeant en Révision, qui peut décider sur les élections contestées ; mais y a-t-il appel de ses décisions ? voilà la question douteuse.

Dans une affaire d'une telle importance, lorsqu'il s'agissait de la privation des droits politiques de deux citoyens pendant sept ans, la Cour ordonna l'émanation du bref d'appel, mais sous toute réserve. Le bref devra être pris et les cautionnements donnés dans un délai de huit jours, à la diligence de l'appellant. Les procédures seront sommaires.

La Cour aura aussi l'avantage d'entendre les prétentions des partis sur ce droit d'appel dans les élections contestées.

CORRESPONDANCE

M. le directeur.

Les journaux depuis quelques jours me donnent beaucoup de publicité, mais pas dans le sens le plus désirable Je désire mentionner les choses sous leur véritable jour, car je prétends m'être montré volontiers à observer la loi depuis le premier jour où j'ai eu de la maladie à ma maison. Dans ce dernier cas, pour lequel on m'a traîné en cour de police, j'ai fait venir à ma maison deux médecins, qui n'ont pas encore pu jusqu'à présent constater si mon enfant était atteinte de la diphtérie. M le Dr St Jean dit lui, positivement, que ce n'est pas la diphtérie, et M. le Dr Robillard a dit le premier que c'était simplement un mal de gorge ordinaire. Comme manière de précaution j'ai consenti à m'absenter de ma maison tel que la loi l'exige, mais il paraîtrait un peu tard, puisque l'on m'a sommé de paraître hier en cour de police, après avoir dit qu'on ne le ferait pas. Quant à l'ajournement de la cause, je dois dire que j'étais prêt à plaider aujourd'hui et l'ajournement a été accordé à la demande du Dr. Robillard lui-même. Je prétends que mon enfant, qui est très bien à présent, n'a pas eu la diphtérie et cela d'après le témoignage de deux médecins qui ont été appelés en consultation, samedi dernier, quoique cependant je me suis soumis à tout ce qu'on a exigé de moi, depuis lundi dernier.

Votre
ÉTIENNE LEBLANC

LE TUNNEL SOUS-MARIN DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD

Pourquoi penser que c'est chose incroyable qu'un chemin de fer sous-marin unisse un jour l'Ile du Prince-Edouard à la terre ferme? Nous vivons dans une époque de grands triomphes pour l'art de l'ingénieur. Des ingénieurs de la plus grande supériorité ont déclaré que ce n'est non-seulement faisable, mais que cela serait une chose payante d'avoir un tunnel sous les eaux de la Manche pour unir le réseau des chemins de fer britanniques à celui du continent. La question de défense nationale, qu'on a eu la sottise de croire en danger par un ouvrage de ce genre, empêche seule la construction de ce projet. Pour le tunnel sous marin projeté de l'Ile, il est nullement question d'un tel danger réel ou imaginaire. Le même gouvernement gouverne les deux côtés du détroit de Northumberland La distance est courte, comparée à la Manche, et est, de fait, seulement de six milles et demi, à partir de la Pointe à Money, au Nouveau-Brunswick, jusqu'à la Pointe Carleton sur l'Ile.

La profondeur de l'eau où elle est plus profonde est seulement de 91 pieds. L'inclination du terrain jusqu'au milieu du détroit est d'environ un pied et trois pouces par cent pieds, ce qui n'est pas une grande pente. Le lit du détroit est de glaise, sable, gravois et d'un grès rouge mou, le tout est facile à travailler.

M. Walter Shanley, peut-être le premier ingénieur du Dominion, a donné son opinion écrite que le projet du tunnel est faisable et qu'on peut l'achever avec $5,000,000. Le gouvernement fédéral a promis de donner aux habitants de l'Ile du Prince-Edouard des communications à vapeur pour le transport des malles et des passagers l'été et l'hiver, et de mettre l'Ile en communication continuelle avec le réseau des chemins de fer du Dominion. Comment ceci peut-il être accompli autrement ? Pour les mêmes fins nous avons construit à un coût énorme le chemin de fer du Pacifique Canadien à travers les Montagnes Rocheuses. Les habitants de l'Ile ont droit à avoir un tunnel sous-marin.

COURRIER DE HULL

—M. l'abbé Gay, de la Visitation de Gracefield était, hier, à Hull, il a eu une entrevue avec M. Richon.

—Dimanche dernier le feu a détruit la maison et l'hôtellerie de M. Blanchette à Bouchette. Les efforts des voisins qui se sont organisés en brigade de sauvetage n'ont pu rien protéger. La perte est évaluée à $600 couverte par une assurance dans la compagnie Royale.

—La Cour de Circuit s'est ajournée hier jusqu'au 15 mars prochain. Il n'y a qu'une voix dans le barreau de Hull pour louer la ponctualité de l'honorable juge Mathiot aux heures fixées pour l'ouverture de la cour, comme pour la promptitude avec laquelle il rend jugement dans les causes qui lui sont soumises. Voilà qui satisfait tout le monde et surtout les plaideurs.

—M. le Dr Stackhouse, étant extrêmement satisfait de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour comme dentiste à Hull, a décidé se tenir continuellement à ses attaches, et non pas seulement deux semaines par mois, comme il se l'était d'abord proposé.

DEVANT LE MAGISTRAT DE POLICE

Présidence de M. O'Gara.

Thomas Logan, ivre, $2 d'amende et $1 de frais.

Joseph Trudeau, exposant sa personne, $50 d'amende et les frais.

T. Thompson, vol de $3.50 à son père. Cause remise à mercredi prochain.

ON DEMANDE un associé dans un magasin général bien connu dans la campagne, établi depuis plusieurs années. Un homme connaissant le métier de tailleur serait préféré. Capital requis de $500 à $1 000 S'adresser au bureau du journal
6i-29-30-J5-6-12-13 "LE CANADA"

CARNAVAL D'HIVER A MONTREAL

Un train spécial du chemin de fer du Pacifique partira Mercredi, 6 février, à 8.20 du matin de la gare Union, et se rendra à Montréal sans arrêter Au retour il quittera Montréal à 11h s du soir, après l'attaque du Palais de Glace. Le train arrivera dans la nouvelle gare du Pacifique à Montréal située près du Palais de Glace et en repartira

Prix pour le voyage aller et retour le même jour ou le lendemain, $3. Réservez vos billets et sièges de chars palais au No. 42 rue Sparks

Carnaval d'hiver a Montreal

Du 4 au 9 Février inclusivement.

Le chemin de fer CANADA ATLANTIQUE émettra des billets pour Montréal, bons pour partir du 4 au 9 février inclusivement, au prix de **$4.20** pour le voyage aller et retour, et bons pour revenir jusqu'au 13 février 1889 Le Mercredi, 6 février, jour de l'attaque du Palais de Glace, le prix du voyage aller et retour ne sera que de $3 00 avec facilité de ne revenir à Ottawa que le lendemain. Un train spécial composé de chars palais et chars de 1re classe circulera Mercredi dans les deux directions, partant d'Ottawa à 9 heures du matin et se rendra directement à Montréal ; il quittera la gare Bonaventure le soir à 11 hrs. après l'attaque du Palais de Glace. Ce train est pour l'usage exclusif des passagers d'Ottawa qui sont invités à choisir ce train de préférence au train régulier qui part à 8 hrs du matin On peut obtenir des programmes, billets, et retenir des siéges dans les chars palais en s'adressant au No. 24 rue Sparks, Ottawa.

CARNAVAL D'HIVER DE MONTREAL.

Le chemin de fer CANADA ATLANTIQUE émettra des billets à $4.20 pour le voyage aller et retour, départ du 4 au 9 février inclusivement et retour jusqu'au 13 février 1889, et le jour de l'excursion, Mercredi, 6 février, billets à $3.00 pour tout le voyage, bons pour revenir le lendemain. Un train spécial composé de chars palais et chars de première classe quittera Ottawa à 9 hrs du matin, mercredi, 6 février, et se rendra à Montréal sans arrêter. Comme ce train est pour l'usage exclusif des passagers d'Ottawa, ceux-ci sont invités à le prendre de préférence au train régulier qui part à huit heures du matin, et qui arrête à toutes les stations. Au retour ce train quittera Montréal à 11 hrs du soir, après l'attaque du Palais de Glace. On peut avoir des programmes du carnaval et retenir des siéges dans les chars palais au No. 24 rue Sparks.

CARNAVAL D'HIVER A MONTREAL

Le chemin de fer du Pacifique emettra des billets d'excursion pour Montreal au prix de $4.20, départ du 4 au 9 fevrier, et retour jusqu'au 13 fevrier, et pour la somme de $3 00 départ le 6 fevrier et retour le lendemain par tous les trains reguliers. Le mercredi, 6 fevrier, un train spécial quittera le dépôt de la gare Union Ottawa à 8.20 au matin et se rendra à Montréal sans arreter. Au retour ce train quittera Montréal à onze hrs. du soir arrivant à Ottawa à 2½ hrs. du matin. Ce train arrivera et repartira de la nouvelle gare du Pacifique à Montréal située tout près du Palais de Glace. Pour les programmes du carnaval, les billets et les siéges dans les chars palais, s'adresser au bureau des billets, 42 rue Sparks.

P. H. CHABOT & CIE
TAILLEURS FASHIONNABLES
530—RUE SUSSEX—530

Colonie de Terreneuve.

A A

ENTREPRENEURS DE CHEMIN DE FER

Le Gouvernement de Terreneuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la Colonie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terreneuve, qui les recevra jusqu'au 15 ème jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa Ont,

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire
Reparer vos Balances
—ou—
INSPECTER vos POIDS
Allez chez le soussigné.

Etampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes.
Chèques et Billets en cuivre et en acier.
Presses à Sceaux et Mémoriale.
Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc.
Etampes en acier.

PRITCHARD ET ANDREWS
GRAVEURS EN GENERAL
—No. 175 RUE SPARKS—

AVIS est par le présent donné qu'application sera faite à la prochaine session du Parlement de la Puissance du Canada pour un acte incorporant une compagnie devant être connue comme THE OTTAWA RIVER BRIDGE COMPANY et dont le but est de maintenir, ériger et mettre en opération un pont sur la rivière Ottawa de ou à quelque point près de Rockliffe, dans la vicinité de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, à un autre point de la province de Québec, lequel pont devra servir aussi bien au passage des trains de chemins de fer qu'à celui des autres véhicules, aux piétons et au trafic généralement avec pouvoir de prélever des taux de péages tels qu'approuvés par le Gouverneur Général en conseil pour le passage sur le dit pont de tous piétons, chevaux et autres animaux, trains de chemins de fer, voitures et autres véhicules et aussi avec privilège de bâtir, construire, maintenir et mettre en opération une ou plus ours lignes de chemins de fer reliant à ce pont toutes lignes de chemins de fer existantes ou à faire sur ch que côté de la rivière.

En date du 12e jour de décembre. 1888.
TAYLOR McVEITY,
Solliciteur pour les applicants

LE SOUSSIGNE a ouvert un nouveau magasin de **Nouveautés** et de **Tailleur** au numéro 88½ rue Lyon et est préparé à vendre à bien bon marché et à donner satisfaction à tous.

WM. B. BRADLEY,
88½ rue Lyon.

C. E. WOLF & CIE

Arpenteurs federaux & provinciaux
48 & 52 RUE ELGIN, OTTAWA
Consultation de 9 heures a. m. a 5 heures p. m.

Plans complets et devis de la cité et des environs fournis sur demande. Commandes par a malle ou le télégraphe remplies avec promptitude.

—POUR LA—
Figure les Mains, la Peau et le Teint en general
Crême de Miel et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et des Roses de Moloderma.
Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE
75—RUE SPARKS—75
Prescription pour médecins et familles préparées avec soin
Communication téléphonique. 1-2-88

CHEAPSIDE

POUR BARGAINS
DE L'AN NOUVEAU
POUR CADEAUX DE L'AN

VOYEZ NOS NOUVEAUX
DOLMANS tricotés dits "Opera"
VOYEZ NOS NOUVEAUX
CAPELINES tricotés dites "Opera"
VOYEZ NOS NOUVELLES
CAPUCHES tricotées dites 'Opera'
VOYEZ NOS
EVENTAILS Artistiques à $1.75
VOYEZ NOS NOUVEAUX
EVENTAILS en Plume à $2 50
VOYEZ NOS NOUVEAUX
EVENTAILS oiseaux-mouches à $3 50
VOYEZ NOS
GANTS DE KID (4 boutons) à 35c
VOYEZ NOS
GANTS DE KID (4 boutons) à 50c
VOYEZ NOS
GANTS DE KID (4 boutons) à 75c
VOYEZ NOS NOUVEAUX
FOULARDS pour Messieurs à 20c
VOYEZ NOS NOUVEAUX
FOULARDS pour Messieurs à 28c
VOYEZ NOS
MANCHONS en fourrure à 90c
VOYEZ NOTRE
NOUVEAU lot de manchons à $1.25
VOYEZ NOS
MANCHONS en peau d'ours à $1.35
VOYEZ NOS
RIDEAUX, tous réduits pour le temps des fêtes.

N.B. Nous avons en main l'assortiment d'objets les plus appropriés à cette saison des cadeaux. Tous réduits pour occasion.

DUPUIS ET NOLIN

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B.,
(*Successeur de L. A. Olivier*)
Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.
ARGENT A PRETER
—BUREAU—
Coin des Rues Rideau et Sussex
OTTAWA, ONT.

BELCOURT & MacCRAKEN
Avocats, Procureurs, Notaires, Etc,
ONTARIO ET QUEBEC
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON
AVOCATS SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON.

McIntyre, Lewis & Code
Avocats, Solliciteurs, Notaires.
Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.
Bureau : Au-dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.
Argent à prêter sur propriétés foncières.
A. F. McINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montréal.
J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque Union.
R. G CODE. 28-1-88

GEO. McLAURIN, L.L.B.
AVOCAT, ETC.
Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER
Avocat, Solliciteur, Etc.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

M. McLEOD, C. R., Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 158 rue Wellington, Ottawa.

McVEITY ET HENDERSON
AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.
Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O
TAYLOR McVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

VALIN & CODE
Avocats, Solliciteurs, Etc.
BLOC EGAN, RUE SPARKS
Vis-à-vis l'Hôtel Russell.

Bradley & Snow
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 6 p. c. avec privilège de remboursement en aucun temps.

GUNDRY & POWELL
Avocats, Solliciteurs, Etc.
AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS.
Bureau : 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel
Arthur W. Gundry. F. C. Powell.

DENTISTERIE
ELEGANTS ATELIERS DE DENTISTE A HULL
Rien d'égal même à Ottawa
Le Dr B S. Stackhouse, dentiste, diplomé du collège de Howard, Boston, licencié pour la Province de Québec et autrefois en société avec M. le Dr Beers, de Montreal, vient d'ouvrir d'élégants ateliers de dentiste sur la rue Principale, à Hull en face du Bureau de Poste, où il se tiendra continuellement

F. F. LEMIEUX
Avocat, Solliciteur, etc, Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics.
Bureau : 74½ Rue Sparks, Ottawa.

DR FISSIAULT
—DENTISTE—
COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX
—OTTAWA—
Heures de bureau : de 9 à 5 heures.

Mme LETCH, 435 rue Wellington
Agence pour la vente des corsets fits **Star Yatisi** et autres genres.
Linge de corps confectionné sur commande

MLLE COLLINS a toujours en mains un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

ACHETEZ VOTRE PAIN, TARTES, PAIN DE VIENNE, à la **Boulangerie Union.** D. LEE, propriétaire. Pain à 9 cents.
216—RUE DALHOUSIE—216

JOHN KERRIGAN
PLOMBIER SANITAIRE
Spécialement recommandé pour le posage des appareils de chauffage.
No 106 Rue LYON, OTTAWA

J. STEWART
Arpenteur provincial et ingénieur civil, bureau au-dessus de la pharmacie MacCarthy, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

WALKER McLEAN & BLANCHET
AVOCATS
Solliciteurs, Procureurs, Agents Parlementaires, Notaires, Etc., Etc.
No. 34½ RUE ELGIN, OTTAWA.
(Devant le Russell).

NOUVELLE INVENTION
Pas de Mal de Do's.
Facile à Manier
7 cordes et ¼ de hêtre ont été sciées par un homme, en 9 heures de temps. Des centaines de personnes ont scié de 5 à 6 cordes chaque jour. C'est "exactement" ce dont chaque fermier et bûcheron a besoin. Le premier ordre dans votre voisinage vous assurera l'agence. Pas de droit à payer, nous fabriquons dans le Canada. Ecrivez, pour avoir le Catalogue Illustré, envoyé GRATIS à tous. Adresse **FOLDING SAWING MACHINE CO., 208 to 214 S. Canal St., Chicago, Ill.**